

SARL 13OXYGENE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Kerveyer
29233 CLEDER
835 308 107 RCS BREST

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 28 novembre,
A 9 heures,

La Société ENERGIE 13, société civile de gestion de patrimoine au capital de 2 000 euros, ayant son siège à CLEDER (29233), Kerveyer,
Représentée par sa gérante, Madame Aurore HASCOËT,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 13OXYGENE,

Associé Unique de ladite Société,

Madame Aurore HASCOËT en qualité de gérante non associée de la société SARL 13OXYGENE est présente.

Sont également présentes, les sociétés SAS AURAH, représentée par Madame Aurore HASCOËT et SAS HINVEST, représentée par Monsieur Jordan HASCOËT, en qualité de futures associées.

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

I – Par acte sous seing privé en date du 2 février 2018, la société ENERGIE 13 a constitué une société dénommée **13OXYGENE**, dont le siège est situé à Kerveyer – 29233 CLEDER. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de BREST, depuis le 13 février 2018, sous le numéro 835 308 107.

L'exposé étant terminé, il est passé à l'ordre du jour.

L'associée unique a pris les décisions suivantes :

- **Cession de parts sociales – agrément et entrée de nouveaux associées,**
- **Adoption des nouveaux statuts de la société,**
- **Pouvoir en vue de la réalisation des formalités.**

PREMIERE DECISION

Il est pris acte de la cession de **la société ENERGIE 13** au profit de :

- **La société HINVEST** de TRENTÉ (30) parts sociales de DIX EUROS (10 €) chacune de montant nominal, entièrement libérées, numérotées de 1 à 30.

- **La Société AURAH** de TRENTE (30) parts sociales de DIX EUROS (10 €) chacune de montant nominal, entièrement libérées, numérotées de 31 à 60.

Ces cessions seront régularisées ce jour par acte sous seings privés séparés.

En conséquence **la société AURAH et la société HINVEST** sont reconnues en qualité de nouvelles associées à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique adopte comme suit le préambule et l'article modifié des statuts :

Les soussignées,

- **La SOCIETE AURAH**, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, dont le siège social est situé à Kerveyer – 29233 CLEDER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le n° SIREN 941 850 695, représentée par Madame Aurore HASCOËT , présidente, **associée non exploitante**,
- **La SOCIETE HINVEST**, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, dont le siège social est situé à Kerveyer – 29233 CLEDER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le n° SIREN 941 848 681, représentée par Monsieur Jordan HASCOËT , président, **associée non exploitante**,
- **La SOCIETE ENERGIE 13**, société civile au capital social de 2 000 €, dont le siège social est situé à Kerveyer – 29233 CLEDER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le n° SIREN 814 020 004, représentée par Madame Aurore HASCOËT , gérante, **associée non exploitante**,

Ont décidé de constituer une société à responsabilité limitée et ont adopté les statuts établis ci-après :

Article 8 – PARTS SOCIALES – Nouvelle rédaction en date du 28 novembre 2025.

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- **à la société HINVEST**, 30 parts, numérotées 1 à 30, en rémunération de son apport en numéraire
- **à la société AURAH**, 30 parts, numérotées de 31 à 60, en rémunération de son apport en numéraire
- **à la société ENERGIE 13**, 40 parts, numérotées de 61 à 100, en rémunération de son apport en numéraire

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Fait à CLEDER
Le 28 novembre 2025

Madame Aurore HASCOËT

Agissant tant en sa qualité de gérante de la Société 13OXYGENE
qu'en qualité de représentante de la société AURAH, nouvelle associée

Signé par :
Aurore HASCOËT
5F7677B9DC4B400...

Monsieur Jordan HASCOËT

Représentant de la société HINVEST, nouvelle associée

Signé par :
Jordan HASCOËT
0931E348826446C...